

Soirée-Débat sur la notion d'intérêt général

21 février 2008

Présentation et introduction

Bettina Laville, présidente de Convictions

C'est la première soirée de Convictions en 2008. Au nom de l'association, je vous présente donc tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Nous vous avons adressé une ébauche de programme pour 2008, avec plusieurs séances :

- Nous allons organiser une réunion avec Dominique Méda, dans le prolongement de notre université d'hiver, et plus précisément, de la conférence sur le travail à laquelle nous l'avions déjà invitée ;
- Cet été, la France va être présidente de l'Union européenne. Ce sera l'occasion d'organiser quelque chose sur les enjeux de la présidence française de l'Union, et sur l'état général de l'Europe.
- Après les municipales, et selon les résultats, il y aura probablement beaucoup de changements en matière de politique urbaine. Nous nous intéresserons donc au thème du développement durable et aux problèmes d'urbanisme et de mixité sociale.
- Nous essaierons également de faire un point sur la social-démocratie : où en est-on ? A la veille du Congrès du PS, nous inviterons des sociologues et des hommes politiques pour en débattre.

Notre conseil d'administration a choisi la notion d'intérêt général comme thème de travail pour l'année à venir.

La réunion d'aujourd'hui est différente de nos réunions publiques habituelles. Son objectif est, à partir d'un texte initial sur l'intérêt général, de débattre de ce sujet afin de tirer des pistes de travail et d'approfondissement autour de ce thème pour l'année qui vient. Je remercie les membres de Convictions qui nous ont déjà envoyé des contributions.

Je vais parler dix minutes, pour vous donner les grandes lignes de ce à quoi nous avons pensé au sein du bureau de Convictions, puis vous aurez la parole.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 PARIS - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

Présentation du texte : "L'intérêt général, objet de nostalgie démocratique ou socle de renouveau citoyen ?"

Tout a été assez bien dit dans le rapport du Conseil d'État de 1999 : il se préoccupait déjà de la faiblesse actuelle de la notion d'intérêt général, et replaçait cette conception sur un plan historique. Il distingue deux conceptions de l'intérêt général, une conception utilitariste et une conception volontariste. La seconde est plutôt la conception française de l'intérêt général, mais elle est mise à mal aujourd'hui.

En effet, plusieurs phénomènes la remettent en cause :

- L'État lui-même conteste cette notion, avec la mise en place d'autorités indépendantes censées mieux représenter l'arbitrage de l'État.
- Par ailleurs, les corporatismes se multiplient. On l'a vu avec l'histoire de la commission Attali : on peut déplorer la manière dont on a présenté ses propositions, voire le contenu, mais en principe, l'objet même du rapport devrait faire consensus (améliorer la croissance). Certains corporatismes sont visés par ce rapport (taxis, huissiers, ...) qui préconise également de supprimer un échelon territorial (les départements). Mais les présidents de Conseils généraux se sont élevés contre cette proposition. On peut donc se demander où est l'intérêt général. Pensons aussi à toute la querelle sur le service minimum : où est l'intérêt général ? Vaut-il mieux faire fonctionner un service ou sauvegarder un droit fondamental de la République, à savoir le droit de grève ?
- Autre mise à mal de la notion d'intérêt général : son incarnation par des acteurs autres que l'État (cf. les intérêts locaux). Par exemple, on nous dit que dans trois semaines, la quasi-totalité des villes auront une autre couleur politique que celle du gouvernement. Comment faire pour aller dans le sens de l'intérêt général, alors qu'il y a une contradiction évidente entre intérêt national et intérêt local ?
- Quatrième mise à mal : l'apparition d'un intérêt général planétaire.
- Enfin, dernière mise à mal : la déclinaison européenne de la notion d'intérêt général (cf. la directive Bolkestein, c'est l'un des sujets qui a noué le débat sur le référendum sur la constitution européenne).

C'est une présentation un peu théorique, et je voudrais que nous ayons un débat très ouvert là-dessus. A partir de ces thèmes, je souhaiterais que l'on organise un certain nombre d'auditions avec ceux qui seraient intéressés par ce thème et qui souhaiteraient y travailler.

D'ailleurs, je vous signale que la Documentation Française sort un petit livre sur l'intérêt général au mois d'avril. Il faudrait donc organiser un débat avec l'auteur de ce livre et quelques personnalités autour de ce thème.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 PARIS - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

Questions et remarques de la salle

Etienne Louis

Vous avez parlé des réformes actuelles de l'État comme "destructrices". Pouvez-vous expliciter ce propos, et nous donner quelques exemples ?

Il me semble qu'il y a une autre chose qui mériterait d'être examinée : la contradiction entre l'intérêt général tel que perçu par les élus (les tenants de la "démocratie représentative") et tel que perçu par les tenants de tentatives de démocratie directe ou participative. Si l'on se réfère à Rousseau, rappelons-nous qu'il centrait son analyse de la démocratie sur la démocratie directe. Par ailleurs, on va bientôt fêter le 40ème anniversaire de mai 68, or ce mouvement était plus proche de la démocratie directe que de la démocratie représentative. Il y donc un conflit dans l'histoire entre les doctrines politiques et les pratiques qu'on ne peut pas mettre de côté.

Jean-Pierre Hoss

Je suis d'accord sur l'essentiel du papier. Mais j'aimerais revenir sur un point : qu'est-ce que l'intérêt général dans une société mondialisée ? Car on a tendance à identifier l'intérêt général avec un cadre national et on raisonne implicitement à partir de ce cadre. Or ce cadre est à présent attaqué de deux côtés : par les individus, et par les regroupements d'Etats nations ou les innovations technologiques (Internet), c'est-à-dire par l'infra national et par le supranational. Dans quel cadre faut-il alors définir l'intérêt général aujourd'hui ?

Si on prend l'exemple des délocalisations : elles sont contraires à l'intérêt général dans un cadre de référence national (en France, par exemple), mais elles sont positives à l'échelle mondiale, puisqu'elles permettent aux pays de se développer. Je crois que la pensée politique de gauche devrait repenser l'intérêt général à partir de ce cadre mondial.

Pierre Bauby

Je voudrais revenir sur la distinction entre les conceptions volontariste et utilitariste de l'intérêt général, car cette dichotomie n'est plus opératoire aujourd'hui. La conception volontariste s'est sédimentée dans l'assimilation entre intérêt général et État-nation. L'intérêt général a été défini et conçu de manière centralisée par les grands corps de l'État. Par essence, il était supérieur aux intérêts particuliers, donc on pouvait imposer certaines choses au nom de l'État.

Mais, aujourd'hui, cela ne fonctionne plus à cause de la mondialisation et des regroupements de citoyens qui ne considèrent plus cette définition de l'intérêt général comme légitime. La contestation de l'ultra centralisation et de l'étatisation de l'intérêt général sont responsables de son éclatement.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 PARIS - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

Il faudrait donc repenser un mode de définition de l'intérêt général ou d'un système d'intérêts généraux dans lequel l'essentiel serait la participation de chacun à la construction de cet intérêt légitime.

Christian Vigouroux

Je suis très intéressé par les aspects européens de corporatismes et de marché dont vous avez parlé. Je voudrais indiquer trois pistes de réflexion :

- Il y a un manque de confiance des gens dans la notion d'intérêt général. Prenons l'exemple du 12, l'ancien numéro téléphonique des renseignements. Il a été remplacé par plusieurs numéros et personne n'y comprend plus rien. On n'a plus confiance parce qu'on a l'impression que l'intérêt général sert à masquer des intérêts privés. C'est pareil pour la politique hospitalière, qui masque les intérêts des cliniques privées. A ce sujet, il y avait un article très intéressant dans "La Croix" d'aujourd'hui : Francis Mer y parle de la puissance et de l'impuissance de l'État en matière d'intérêt général.
- Il y a un problème de contradiction entre différents intérêts généraux, ce qui ne fait pas progresser l'intérêt général. Il suffit de regarder l'intitulé du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement : il y a une contradiction dans les termes mêmes.
- L'intérêt général est souvent confié à des intérêts privés. Mais dans ce domaine, on trouve le meilleur comme le pire. Le meilleur, ce sont les fondations qui financent l'université. Il y en effet un intérêt général à la diffusion de la pensée, et l'intérêt privé peut porter cet intérêt général. Mais il y a aussi le pire : privatisation de la police (pour le contrôle des individus et le fichage), étiquetage des OGM (selon une directive européenne, il n'y a pas besoin de mentionner "OGM" sur les étiquettes de produits lorsqu'ils en contiennent moins de 1%, ce qui correspond à l'intérêt privé du lobby des OGM, car où se trouve l'intérêt communautaire ?).

L'intérêt général est très difficile à vouloir et à mettre en oeuvre. Par exemple, la loi qui interdit de fumer dans les lieux publics a aussi divisé les revenus des buralistes par deux. L'intérêt général exige donc des compensations. Mais si on n'entre pas dans sa mise en oeuvre, on ne progressera pas.

Bettina Laville, en réponse à cette première série de questions

A propos de la réforme de l'État "destructrice", elle n'est pour l'instant pas très publique, mais je distingue trois tendances :

- une tendance à la suppression des services sans réflexion préalable sur le service public ;
- un manque de clarté sur la délégation aux collectivités ;
- un souhait de délégation aux services privés.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 PARIS - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

Je ne peux pas donner d'exemples précis pour le moment, mais c'est quelque chose dont nous devons nous emparer en obtenant plus de renseignements.

Daniel Le Scornet

Je me suis beaucoup posé la question de l'intérêt général dans mon travail, en tant qu'ancien président de la MNEF (Mutuelle Nationale des Étudiants de France).

Nous vivons dans un monde interdépendant et complexe, où l'idée d'une attitude égoïste ne fonctionne plus. Cela tombe sous le sens pour un homme ou une femme de gauche, mais il est plus difficile d'admettre qu'on ne peut plus faire d'intérêt général sans intérêts singuliers.

Les intérêts singuliers sont nécessaires parce qu'il faut aussi prendre en compte le besoin du plus démuné d'entre nous, ce qui nécessite un autre imaginaire démocratique, afin de prendre en compte chaque intérêt singulier dans l'intérêt général. J'ai vu ça avec le mouvement mutualiste : il est porté par le corporatisme alors qu'il faudrait un intérêt général dans le domaine de la santé.

Roger Sue

La question de l'intérêt général est posée par rapport à une déconstruction. Il faut voir d'où vient cette déconstruction.

La notion d'intérêt général a été créée dans l'esprit républicain français, avec à la fois une conception substantialiste de l'intérêt général (il existe quelque part) et la conception d'une incarnation (il y a des gens pour l'incarner). Cette conception pouvait être portée à deux conditions : qu'il y ait une élite très en avant par rapport à une réflexion populaire ; que cette élite soit suffisamment infaillible pour aller vers le bien commun et l'intérêt général (c'est la philosophie positiviste du siècle des Lumières). Cette conception est historiquement datée mais elle continue de peser sur nous.

Quel type de reconstruction devons-nous viser ? La conception de l'intérêt général ne peut plus être une conception substantialiste ; elle doit plutôt être de l'ordre du processus. C'est donc beaucoup plus difficile à organiser.

Elle doit être "bottom-up" : elle ne peut partir que du bas, d'une individualité qui a du mal à être représentée, parce qu'elle n'est plus représentée par les communautés naturelles (les corps adossés sur les familles, les corps de métier...). Aujourd'hui, ces corps n'existent plus, les syndicats sont mal en point.

Il faut donc aller beaucoup plus loin que les syndicats dans les processus agrégatifs. Mais cela ne peut pas non plus être tout d'un coup une démocratie participative à la Ségolène Royal. Il y a une façon d'organiser la société civile.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 PARIS - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

Voyez le Grenelle de l'environnement : d'une certaine façon, les individus se sentent représentés par ces ONG qui étaient à la table des négociations.

La vraie difficulté, c'est de savoir qui veut et peut faire ça. Il faut que des pouvoirs publics favorisent, instillent, aident à monter des institutions intermédiaires. C'est une contradiction.

Je suis en désaccord sur ce que vous appelez les "phénomènes nouveaux". Il y a d'ailleurs une contradiction dans le texte : il ne peut pas à la fois y avoir plus de communautarisme et plus d'individualisme, et je ne crois ni à l'un ni à l'autre. Il y a certes une progression des communautés, mais ce n'est pas pour autant du communautarisme, car la loi républicaine est bien acceptée et passe par-dessus la communauté.

Pierre Zémor

La construction de l'intérêt général est un grand défi, et on a tort de croire que l'on pourra être aidé par une approche philosophique idéale. Je voudrais donc lancer quelques pistes.

Il faut concilier de nombreux processus qui ont l'air contradictoires ; en outre, il y a des intérêts généraux conflictuels à l'intérieur de chaque individu lui-même. Il faudrait donc commencer par voir comment réhabiliter la légitimité de la représentation et des élus. Mais nous devons accepter la généralisation du singulier. Le compromis passe aussi par là.

L'expertise d'usage issue de la participation est une motivation à la construction de l'intérêt général.

Par leur logique même, les acteurs économiques et sociaux sont dans la réflexion sur la responsabilité sociétale de leurs actes (cf. conversion des groupes privés au développement durable).

Il y a des itinéraires différents sur notre planète. Chez les Anglo-saxons, il s'agit plutôt de "bottom-up" ; chez nous, il s'agit plutôt d'intérêt général transcendant et descendant. Mais chaque fois que c'est possible, on fait un peu plus dans le sens ascendant.

Il faut être conscients que la médiatisation va à l'inverse d'une hiérarchisation de construction de l'intérêt général. Au contraire, elle est une mise à plat de ses contradictions. C'est la déconstruction sans la reconstruction, du fait de l'immédiateté de l'information.

Notre difficulté, c'est de construire un intérêt général, mais il n'y a pas de schéma idéal de l'intérêt général. Nous devons faire face à la démission du politique qui ne structure plus l'opinion.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 PARIS - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

Robert Chapuis

On ne peut pas se contenter d'opposer intérêt général et intérêts particuliers. La question qui est posée aujourd'hui, c'est celle de l'articulation entre les deux. Nous devons avancer dans une situation de crise. C'est surtout le débat européen qui a mis en évidence les points de vue et contradictions qu'il faut mieux prendre en compte aujourd'hui. On a donc intérêt à pousser le débat plus loin pour éviter de faire de l'intérêt général une notion abstraite et commode.

Il faut pousser la déconstruction jusqu'à l'Etat lui-même : l'Etat de Rousseau ou des Républicains se fondait sur un contrat social avec une légitimité du suffrage universel. Nous sommes dans une situation totalement différente aujourd'hui. Les fonctions et les lieux de l'arbitrage de l'Etat ont éclaté et évolué. Il faut donc se mettre d'accord sur ce qu'on dit quand on parle de l'Etat : de quoi parle-t-on ? Comment fonctionne-t-il aujourd'hui ?

On ne peut par ailleurs pas éviter le débat sur ce que recouvre le terme de "société civile" en tant que contestation de l'Etat. Il faut mener une réflexion sur les modes d'organisation qui peuvent permettre de casser la dichotomie entre Etat et société civile.

Alain Morell

Il y a des cas très concrets à choisir dans les cinq pôles de réflexion que vous avez évoqués : il faudrait examiner les expériences réalisées, qui ont souvent des effets contraires de ceux attendus. Il faut donc repérer comment on aboutit à l'inverse du principe que l'on voulait défendre. Ceci me paraît être une démarche plus féconde.

Au niveau européen, il me semble qu'il y a un télescopage entre plusieurs concepts, lorsque l'on parle de services et d'intérêt général (télescopage entre services aux citoyens et principe de réalité économique).

Enfin, il faudrait approfondir un domaine, celui de la santé. Les agences régionales d'hospitalisation, par exemple, sont à la fois contraignantes administrativement et totalement démunies sur l'évaluation des autres acteurs de ce domaine.

Michel Cabirol

Il faudrait distinguer espace privé et espace public.

Quel que soit le niveau auquel on se place, on a le même type de problèmes. Voyez à l'OMC, l'opposition entre Mali et Etats-Unis sur la question du coton. On est dans une contradiction flagrante d'intérêts.

Je trouve que ce qui a manqué dans le débat ce soir, c'est le terme de "citoyens". On parle beaucoup de gens, d'individus, ... Il y a donc un problème d'expertise et de formation, pour éviter d'en arriver à la défense du pré-carré de quelques-uns.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 PARIS - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

Sur la question de l'intérêt local, il y a un net problème d'organisation. On a mis en place une décentralisation à partir du niveau local, sans préciser les niveaux de décision. Or, parfois, il est préférable de prendre une décision localement, mais parfois c'est l'inverse. Par exemple, si on décentralise le RMI, il y a des risques de disparités selon les départements (riches ou pauvres).

Serge Wourgaft

Il me semble nécessaire de donner une définition de la société que nous voulons, pour donner une définition de l'intérêt général. Il faut d'abord choisir la société et les priorités que nous voulons.

Par ailleurs, l'intérêt général se définit par le conflit avec les intérêts particuliers. Hubert Védrine a d'ailleurs rendu un rapport dans lequel il insiste sur l'absolue nécessité d'avoir des Etats forts pour progresser.

Dominique Cendre

La notion d'efficacité a beaucoup perverti le concept d'intérêt général. On a par exemple transféré des services publics vers le privé pour des questions d'efficacité.

Pour moi, la solution passe par le maillage, un peu comme chez les Aborigènes d'Australie. Ils ont un système d'organisation où chaque tribu est automatiquement maillée avec ses voisins, car chaque chef de tribu est aussi adjoint du chef de la tribu voisine.

C'est d'ailleurs la solution à laquelle était arrivé le groupe de travail de Convictions, l'an dernier. Il faut maintenant examiner comment, à un échelon modeste, on peut organiser ce maillage.

Pierre Vanlerenberghe

On ne peut pas faire l'économie d'une approche historique. Il y a différentes thèses à observer, car elles sont les grandes lectures des mouvements depuis deux siècles.

Selon la thèse qui dit que l'intérêt général est issu des conflits, le conflit capital-travail a été mis en scène pour permettre la participation de tous à l'intérêt général.

Mais dans notre société complexe, on ne peut plus dire la norme ou l'intérêt général en les déclinant dans tous leurs aspects locaux. C'est un vrai problème.

C'est d'ailleurs la question posée par Jean-Pierre Raffarin et Ségolène Royal : quel est le rôle de la région dans l'élaboration de la norme ? C'est une question complexe qu'il faut aborder.

Un certain nombre de lois n'ont pas d'effet parce qu'elles ne peuvent rendre compte de toutes les parties de la société.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 PARIS - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

Paule de Prémont

Il y a un lien à faire entre une communauté donnée historiquement et la notion de "bien commun". Aujourd'hui nous vivons dans une société éclatée, pluraliste, où les intérêts divergent, menant à des conflits. Comment faire pour que chacun se sente citoyen et responsable de formuler pour lui ce qu'est l'intérêt général ?

Il faut organiser un débat, ou approfondir le débat. C'est à nous, à la société civile, de le penser, car l'Etat n'a plus l'importance de direction qu'il avait autrefois. La société civile est donc l'intermédiaire entre les deux niveaux, le particulier et le général, et est la seule à pouvoir dire ce qu'est l'intérêt général.

Michel Lasserre

Je voudrais revenir sur la méthodologie : il est difficile d'amener des gens à s'apercevoir que l'intérêt général n'est pas une somme de concessions mais un intérêt supérieur. Or le dogme de l'intérêt général est compliqué à mettre en œuvre, car il reste froid. Comment, dès lors, arriver à une notion de mobilisation ? Faut-il privilégier le paternalisme ou le débat ?

Etienne Louis

Il arrive que l'intérêt général intervienne clairement et cyniquement par rapport aux intérêts particuliers. Par exemple, à Paris, les tramways ont été concédés à des sociétés privées. Mais pendant l'entre-deux-guerres, les sociétés pétrolières, qui sont montées en puissance, ont racheté les tramways pour arrêter leur activité et vendre plus d'essence !

Il faudrait donc faire l'inventaire d'un certain nombre de conflits-types avant de faire un travail d'analyse plus théorique et de lancer des propositions.

Bettina Laville

Il est difficile de faire une synthèse de toutes vos remarques, mais il me semble que le papier de départ a été extrêmement enrichi par vos soins.

Je retiens les questions sur la démocratie directe, la société mondialisée, le système d'intérêts généraux, l'exemple de la santé, la défiance des individus par rapport à l'intérêt général – qui est une défiance globale en ce moment.

D'autres remarques m'ont aussi intéressée :

C'est l'individu qui doit construire l'intérêt général, car l'individu est désormais théâtre de l'arbitrage. Mais il y a un mot qui manque dans notre texte initial : celui de société civile.

La médiatisation permet de créer l'opinion publique mais pas pour autant un intérêt général.

Je retiens aussi l'idée du débat européen et des Etats fédéraux, et la distinction entre espace public/privé (nous pourrions d'ailleurs nous rapprocher du Cercle Condorcet à ce sujet). L'exemple du RMI est intéressant, car le traitement des problèmes d'exclusion est révélateur

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 PARIS - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr

de la manière dont la société conçoit l'intérêt général.

L'efficacité, enfin : il y a l'idée de plus en plus répandue que l'Etat doit imiter le privé pour être efficace.

Maintenant, que fait-on ? Manifestement, ce thème intéresse. Il convient d'envisager plusieurs possibilités :

- Réfléchir à organiser plus de réunions de ce type.
- Inviter les candidats à un travail de groupe, pour approfondir ce thème, à se faire connaître en envoyant un mail à Patricia Aderno. On pourrait se réunir tous les quinze jours, et interviewer des personnalités.
- Refaire un texte enrichi de tout ce qui a été dit.
- Repartir de ce texte enrichi pour inviter l'auteur du livre sur l'intérêt général qui doit sortir à la Documentation Française.

Par ailleurs, un thème n'a pas été abordé ce soir : celui de la laïcité. C'est pourtant une question qui va se poser dans les mois qui viennent, d'après moi...

Gérard Ruiz

Il faudrait aussi repartir d'un certain nombre de travaux que nous avons réalisés les années passées (comme sur le service public, par exemple), ce qui nous permettrait de ne pas avoir à tout redécouvrir depuis le début, notre objectif étant d'avoir quelque chose à présenter aux hommes politiques. Nous devons prendre des exemples concrets, comme la police ou la santé.

*

Cf. en annexe les contributions sur le thème de l'intérêt général communiquées par Pierre Bauby et Pierre Lehalle.

Convictions

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Place de Valois - 75001 PARIS - Téléphone 01 55 35 36 44 - Télécopie 01 49 27 00 12

e-mail : club.convictions@wanadoo.fr